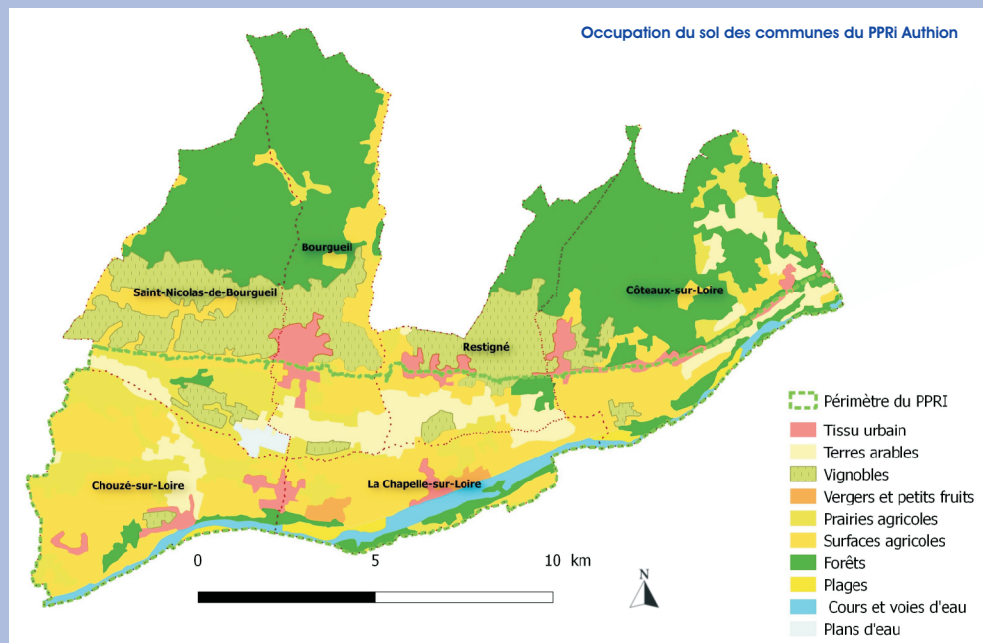
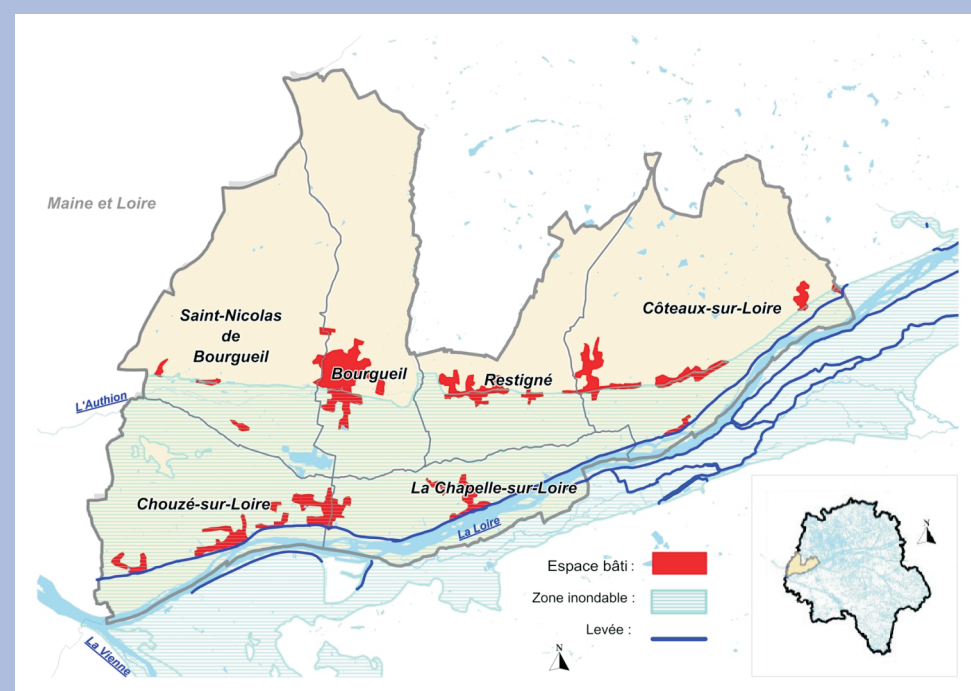


Concertation

- ▶ Le Val d'Authion :
  - Un territoire principalement voué à l'agriculture
  - Des espaces naturels protégés et un patrimoine de qualité inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.


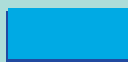



- ▶ - 6 communes, dont 2 entièrement dans le val inondable, La Chapelle sur Loire et Chouzé-sur Loire avec leur bourg dans la zone de dissipation de l'énergie en cas de rupture de digue



- ▶ - Des équipements publics en zone inondable (école, mairie, camping, station de captage/traitement des eaux, station dépuraton des eaux usées)
- Des infrastructures importantes tant routières (A85, RD 749, RD 952) que ferroviaire (ligne Lyon-Nantes) et des réseaux indispensables (électricité, téléphonie, gaz, adduction d'eau potable...) impactés en cas d'inondation.

Trois types de zones sont définies en fonction de l'occupation du sol :

-  - Les zones A non urbanisées ou peu urbanisées et aménagées, correspondant au champ d'expansion des crues où des volumes d'eau importants peuvent être stockés (zones agricoles ou naturelles, terrains de sport ou de loisirs...)
-  - Les zones B déjà urbanisées en zone inondable (hors centre urbain) de moyenne densité, majoritairement monofonctionnelles (zones pavillonnaire, zone d'activités...)
-  - Les zones C (centre urbain) : correspondant au centre bourg en zone inondable des communes, caractérisées par leur caractère historique, la densité et la continuité de leur bâti et la mixité des fonctions.

